



#### 4. Aide et contacts

La déclaration des revenus de Loueur Meublé non Professionnel (LMNP) au régime réel simplifié s'effectue comme suit :

- 1) **Immatriculation** de votre activité sur le site d'Infogreffe ou envoi du formulaire P0 i ou du Fcmb (pour les indivisions) pour obtenir votre numéro SIRET.
- 2) **Envoi de la liasse fiscale** (Cerfa 2031-2033) à votre Service des Impôts des Entreprises. Cette déclaration doit être télétransmise début Mai
- 3) **Report du résultat fiscal** (bénéfice ou déficit, case 7 de votre liasse fiscale - Cerfa 2031) sur le feuillet complémentaire 2042 C Pro rattaché à votre déclaration de revenus. En cas d'indivision, chaque co-exploitant devra reporter sa quote part du résultat.

Pour davantage d'informations concernant les démarches relatives à votre activité de LMNP et à la création de votre liasse fiscale, n'hésitez pas à nous contacter :

Tel : 01.70.39.10.60

Mail : [contact@jedecclaremonmeuble.com](mailto:contact@jedecclaremonmeuble.com)